



Ordonnance de télécom CRTC 2013-151

Version PDF

Ottawa, le 25 mars 2013

Bruce Telecom – Manuel EIB/ERCC

Numéro de dossier : 8643-B7-201302611

1. Le Conseil a reçu une demande présentée par Bruce Telecom, datée du 4 février 2013, dans laquelle l'entreprise demandait l'approbation de son manuel de procédures relatives à l'accès des entreprises intercirconscriptions de base/échange de registres de comptes-clients (le manuel EIB/ERCC).
2. Le manuel EIB/ERCC de Bruce Telecom renferme les lignes directrices relatives à l'échange d'information entre l'entreprise, qui exploite à titre d'entreprise de services locaux concurrente, et les entreprises intercirconscriptions.
3. Le Conseil n'a reçu aucune observation concernant la présente demande. On peut consulter sur le site Web du Conseil le dossier public de l'instance. On peut y accéder à l'adresse www.crtc.gc.ca, sous l'onglet *Instances publiques* ou au moyen du numéro de dossier indiqué ci-dessus.
4. En juillet 2000, le Groupe de travail Plan de travail du Comité directeur du CRTC sur l'interconnexion (CDCI) a élaboré un modèle de manuel EIB/ERCC (le modèle CDCI) destiné à l'industrie des télécommunications. Les plus récentes mises à jour du modèle CDCI ont été approuvées par le Conseil dans la décision *Rapports de consensus du Comité directeur du CRTC sur l'interconnexion*, Décision de télécom CRTC 2007-121, 3 décembre 2007.
5. Le Conseil conclut que le manuel EIB/ERCC de Bruce Telecom (i) est conforme à la dernière version du modèle CDCI, (ii) renferme les renseignements nécessaires concernant le traitement des EIB et (iii) est conforme aux manuels EIB/ERCC approuvés récemment pour d'autres entreprises.
6. Par conséquent, le Conseil **approuve** le manuel EIB/ERCC de Bruce Telecom.

Secrétaire général